



SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 22
Votants : 27

Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Convention de
mutualisation en
matière d'usages
numériques avec
la Communauté
d'Agglomération
Pays Basque**

DELIBERATION N° 9

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, C.DUFOUR, C.DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, S.PUYO, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : JM GUTIERREZ (pouvoir à JP CAZAUX), G.GALASSO (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), E.SERRES (pouvoir à C.DUFOUR), M.BECRET (pouvoir à C.MARTIN),

Membres absents excusés n'ayant pas donné procuration : X.BAYLAC, K.PERY

Secrétaire de séance : S.MOREIRA

Madame Sandrine DARRIGUES, Adjointe, rappelle que par une délibération du 6 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé les termes d'une convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la CAPB. La durée de cette convention était d'un an (1^{er} janvier 2019/31 décembre 2019).

Elle ajoute que par délibération du 1^{er} février 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a renouvelé cette convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Ce champ de coopération est ouvert aux Communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie des prestations suivantes :

→ Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données par la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et ses membres : le Syndicat mixte La Fibre64 est désigné comme délégué à la protection des données de la Commune.

→ Dématérialisation de la commande publique :
Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics AMPA.

→ Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité :
Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés de la Commune.

→ Inclusion numérique :
Cet accompagnement prévoit notamment l'ingénierie, la coordination et l'animation des réseaux locaux d'inclusion numérique, une cartographie des lieux et services d'inclusion numérique situés sur le territoire, ainsi qu'un site ressources pour tous les aidants.

→ Webinaires :
Mise à disposition d'une série de webinaires thématiques accessibles à l'ensemble des élus et des agents des Communes membres de la Communauté d'Agglomération (intelligence artificielle, open data, identité numérique...)

Ces services numériques sont accessibles gratuitement aux Communes, via une convention de mutualisation, renouvelable annuellement par tacite reconduction, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Confirme l'intérêt de la Commune de Boucau pour accéder aux services numériques suivants :

- . Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- . Dématérialisation de la commande publique,
- . Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité.
- . Inclusion numérique
- . Webinaires

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 décembre 2020
Le Maire,

